



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 2300

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le projet de développement des services financiers proposés par La Poste. L'entrée de La Poste sur le marché de l'assurance dommage mettrait en péril de nombreux emplois d'agents généraux, de courtiers et de salariés des compagnies d'assurances. Aussi, il lui demande de lui indiquer s'il entend poursuivre les négociations en ce sens, compte tenu des risques évoqués d'aggravation du chômage.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. Un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la compatibilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2300

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2627

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3209